

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année 2026/27

2ème année de préparation au Diplôme d'Etat de Psychomotricien

MODULES	Intitulé enseignement	Responsable	Session 1					DATE	Session 2				DATE
			Modalités	Durée	Contrôle	Coeff. MODULE	Note éliminatoire		Modalités	Durée	Coeff. MODULE	Note éliminatoire	
MODULE 1	Anatomie fonctionnelle	M. Balgobin / V.Lacamoire	Qcm	30'	C1/25%	3	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
	Physiologie	E. Courtin / F. Beaufils / P.Pasdoi	THEIA / Qcm	1h	C2/25%			janv-27					
		J. Aupy	THEIA / Qcm	1h	C3/50%			mai-27					
MODULE 2	Pédiatrie	P. Barat / C. Bar	THEIA / Qcm	1h	C2/100%	2	<8/20	janv-27	Qcm, écrit ou oral	1h	2	<8/20	juin-27
MODULE 3	Psychologie	J. Lenoir	travaux de groupe, oral	—	C1/25%	3	<8/20	semestre 2	Qcm, écrit ou oral	1h	3	<8/20	juin-27
		S. Faury	Epreuve rédactionnelle	1h	C2/25%			janv-27					
		J. Lenoir	Epreuve rédactionnelle	1h	C3/50%			mai-27					
MODULE 4	Psychiatrie	A. Amestoy	THEIA / Qcm	1h	C3/100%	2	<8/20	mai-27	Qcm, écrit ou oral	1h	2	<8/20	juin-27
MODULE 5	Psychomotricité	A. Duphil / H. Royer	Qcm	30'	C1/40%	4	<8/20	semestre 1	Qcm, écrit ou oral	1h	4	<8/20	juin-27
		A. Castagné	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 1					
		C. Laranjeira	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 2					
		J. Lenoir	Epreuve rédactionnelle	1h				semestre 1					
		P. Sandrez	Epreuve rédactionnelle et QCM	1h				semestre 2					
		F. Piovanetti / F. Joncheray / M. Bales	Epreuve rédactionnelle / QCM	1h	C2/20%			janv-27					
		O. Rasal Allué / enseignant Graphomotricité	Epreuve rédactionnelle / QCM	1h	C3/40%			mai-27					
MODULE 6	Théorico-clinique	I. Harribey	devoir maison	—	C1/100%	2	<8/20	semestre 2	écrit ou oral	1h	2	<8/20	juin-27
		Jurys de professionnels	Oral Question/Bilans	45 min				semestre 2					
MODULE 7 PRATIQUE	Relaxation	S. Naud/ I. Verges / M. Pretot	En séance	C1/100%	4	<8/20	en séance	en séance	4	<8/20	juin-27		
	Voix	M. Bourreau											
	Clown	L.Tavernier											
	Boxe	M. Texier											
	Langue des signes française	M. Candalot	Évaluation spécifique : en séance										

ECTS: il n'y a pas d'ECTS pour cette formation réglementée par l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

C1 : contrôles durant l'année scolaire

C2 : contrôle écrit en janvier

C3 : contrôle écrit en mai

Pour être admis de première en deuxième année et de deuxième en troisième année les étudiants doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques , le module théorico-clinique et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2. Avoir validé les stages de l'année considérée.

Toute note à un module comprise entre 8 et 10 est conservée pour la session 2, sauf renonciation de l'étudiant-e

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.

Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.

L'épreuve de rattrapage se déroule, pour les deux premières années, avant la rentrée scolaire.